



PV à la volée

Par Fiit75

Bonjour,

Lorsqu'un policier met un PV à la volée peut-il tout de même mentionner si il s'agit d'une femme ou d'une homme au volant ?

En effet, le policier m'a juste fait constater mon infraction mais sans relevé mon identité.

Le policier a donc vu que j'étais un homme mais j'aimerais dénoncer ma femme car mon solde de point est assez fragile. J'aimerais donc savoir si je risque quelque chose et si donc sur son rapport il a la possibilité de préciser si c'est un homme ou une femme qui conduisait au moment des faits.

Merci par avance pour votre aide.

Par lavigie

Bonjour

La réponse est affirmative.

Dans la rédaction du PVE il y a une case "informations complémentaires " ou l'on peut décrire les circonstances de constatation de la contravention ou tout renseignement visant à identification ultérieure du conducteur sur demande du ministère public .